

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RD - Adoption du document de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour la période 2017-2020

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Gilles Blanc
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

• **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10**
de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

• **conseillers excusés : 9**
François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand - Damien Regairaz - Christophe Richel

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 253-17 C

objet **RD - Adoption du document de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour la période 2017-2020**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, indique que le projet de programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2017-2020, présenté en annexe de la présente délibération, constitue l'aboutissement d'un travail engagé depuis deux ans, après examen approfondi de l'ensemble des projets corrélativement à une analyse financière tenant compte de la fusion avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges.

Cette programmation pluriannuelle des investissements 2017-2020 est la première de la nouvelle agglomération issue de la fusion de Chambéry Métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges créée au 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, si elle s'inscrit dans la continuité des grands projets d'investissements mis en œuvre par les deux EPCI, elle confirme la priorité donnée au développement économique, à la mobilité, à l'aménagement urbain, aux équipements d'agglomération, à l'urbanisme et à la production de logement. Ce document planifie également les actions fortes dans des compétences comme les déchets, la gestion des cours d'eau, les équipements pour les gens du voyage notamment.

Avec cette programmation, représentant une part significative des investissements publics qui seront réalisés sur le territoire jusqu'en 2020, c'est donc un véritable projet pour un territoire qui avance qui est proposé, avec trois objectifs ambitieux :

- maintenir le cap du développement, en permettant à l'agglomération chambérienne de s'imposer au rang des territoires les plus attractifs, à travers un soutien résolu au développement économique, aux projets relatifs à l'intermodalité ainsi qu'aux actions de rayonnement sportif et culturel,
- améliorer la qualité de la vie des citoyens, à travers la production de logements de qualité, l'amélioration de la fluidité des déplacements, la montée en gamme des équipements publics ou encore les actions relatives à la prévention des risques d'inondation,
- assurer l'équilibre social du territoire, en participant aux actions permettant le développement de la mixité sociale, l'accès au logement pour tous, tant dans les quartiers prioritaires que dans la mise en place d'aires d'accueil des gens du voyage tout comme en soutenant l'agriculture périurbaine, notamment dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le rapport joint en annexe présente les différents projets par compétence, met en lumière certains projets, la programmation pluriannuelle des Bauges, et les moyens de financement de la programmation pluriannuelle des investissements.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-6 à L5211-8,

Vu l'avis de la commission des finances du 07 juin 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 11 Abstentions :

Article 1 : adopte le document de programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2017-2020, annexé à la présente délibération.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 253-17 C

Objet de l'acte : RD - Adoption du document de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour la période 2017-2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : Présentation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19753H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19753H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017